



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 10 décembre 2018

Procès-verbal N° IX

Séance du 10 décembre 2018

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Chevalier Christiane, scrutatrice, M. Daniel Blanc, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public.

Elle remercie tout le monde pour la confiance et s'engage à donner toute l'énergie et le temps disponible pour cette tâche. Elle remercie Éric pour le passage du flambeau.

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 38 ; 9 excusés ; 2 absents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2018. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte

M. Yvan Rochat demande à ce que l'on ajoute à la page 7, point 11, 2^e ligne les personnes présentes, soit : « M. Yvan Rochat s'est rendu sur place avec le voyer des eaux, le garde forestier et M. Duperrex ».

Le PV est accepté par 37 oui avec la modification demandée.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

- Lettre de démission de M. Vincent Barraud qui quitte le Conseil en raison de son déménagement.
- Courrier du bureau d'architecture Ruffieux-Chehab ainsi que la réponse de la commune de Cossonay, tous les deux joints à la convocation du jour.
- Courrier de l'Abbaye des Mousquetaires concernant le renouvellement des installations du stand de tir. Ce courrier a été adressé aux Conseillers par courriel.
- Courrier du comité des riverains du Venoge Festival concernant l'avenir du festival, joint à la convocation du jour. Ce courrier va être discuté dans le point d. sous la forme d'un vote d'intention.

d) Communications de la Municipalité

• Vote d'intention concernant l'avenir du Venoge Festival

M. Freiburghaus relate l'historique du courrier adressé par le comité des riverains du Venoge Festival à la Municipalité et au Conseil.

Les premiers courriers de doléances émanant d'habitants du quartier du Stade nous sont parvenus peu après l'édition 2016 du Venoge Festival. Une des revendications portait sur le déplacement de la manifestation.

Plusieurs rencontres tripartites s'en sont suivies, tout comme une séance à laquelle l'ensemble des personnes résidant au sud de la Route de Lausanne ont été invitées. Celle-ci a permis de constater que le groupement des voisins, constitué en comité de quartier ne regroupait formellement que 4 familles.

Dans l'intervalle, une convention entre l'Association Venoge People et le comité de quartier a été établie et co-signée en janvier 2017. La Municipalité en a formellement et seulement pris connaissance.

Les points essentiels de ladite convention portent principalement sur :

- une date ultime pour que l'édition 2018 soit la dernière sur le site ;
- la limitation du nombre de jours et des heures de la manifestation ;
- le respect des heures de travail de montage et démontage et la maîtrise des nuisances sonores ;
- le déplacement du parking et l'accès au festival par des bus navettes ;
- la restriction de circulation camions et bus au chemin des Fourches ;
- des compensations ou indemnités aux voisins.

PV Conseil Communal séance du 10 décembre 2018

L'Association Venoge People a mis en place un certain nombre de mesures, afin de satisfaire les clauses de la convention et a endossé les charges inhérentes à celles-ci.

Le comité de quartier a admis le maintien de l'édition 2019 du Venoge Festival, mais exige un avenant à la convention, avec signature de la Municipalité. Ce à quoi cette dernière n'est pas acquise.

Parallèlement, Venoge People s'est mis à la recherche de terrains, que ce soit à Penthaz ou dans d'autres communes, Cossonay, Eclépens, Bussigny, Prévèrenges, etc., quand bien même dite association souhaite rester sur notre territoire.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires des parcelles n°s 417, 418 et 419 sises en Champ Riondenne qui sont entrés en matière pour accueillir la manifestation. Cependant, ces trois parcelles sont colloquées en zone agricole, sur lesquelles seule une autorisation temporaire, soit pour une seule année pourrait être délivrée.

Le SDT exigeait un changement d'affectation pour une implantation pérenne, et cela va de soi dans le contexte actuel, une compensation des SDA, ce qui serait fort difficile à réaliser.

Je suis personnellement intervenu auprès de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'État afin d'obtenir son appui et surtout de trouver une voie d'issue favorable.

Sur son conseil et ses recommandations, nous avons approché le chef du Service du développement territorial, SDT, M. Pierre Imhof, en vue d'obtenir le même avantage que celui procuré au Paleo Festival. Lors de la séance du lundi 26 novembre, il a été validé que nous pouvons, dans le cadre d'un PPA, établir des affectations superposées, soit celle d'une zone agricole, à laquelle se superpose pour une durée d'un mois, une zone d'activité dédiée au Venoge Festival. Certes, plusieurs points doivent être réglés, qu'ils touchent l'accessibilité, le stationnement, l'énergie, l'adduction et l'évacuation des eaux.

Si cette stratégie d'élaboration d'un PPA est avérée, nous devons mandater un bureau d'urbanisme et envisager une répartition des frais d'études entre la Commune et le Venoge Festival.

Il faut savoir aussi qu'un subventionnement annuel de CHF 10'000.- figure au budget communal et que les services extérieurs participent pour env. 40 à 50 heures annuellement à l'installation des infrastructures du Venoge Festival.

La Municipalité demande à votre Conseil de se prononcer sur le soutien municipal au Venoge Festival afin que les futures éditions aient toujours lieu à Penthaz.

La parole est donnée aux Conseillers :

Mme Christiane Chevalier

Le vote d'intention concerne-t-il uniquement l'avis du Conseil sur le soutien du Festival sur le futur emplacement ? M. Freiburghaus répond que oui, car une procédure de changement d'affectation de zone passera devant le Conseil. Si ce dernier ne désire pas soutenir le Festival, la question se posera s'il faut oui ou non déclencher cette procédure. De plus, le déplacement du festival n'est pas uniquement provoqué par les riverains, mais également par le fait que le site actuel pose également des problèmes de sécurité, de stationnement et ne permet pas une vision à long terme du festival en raison de sa taille.

M. Daniel Rochat

M. Rochat demande qui va supporter les charges inhérentes à cette nouvelle affectation. Les chemins d'accès ne supporteront pas le passage des camions de matériel et d'importants frais de mise en état devront être investis. Les charges des infrastructures pour l'eau, les écoulements, etc. vont être doublées. Qui va supporter ces frais ? Le Venoge pourrait-il les supporter ?

M. Freiburghaus répond que les points d'accès, l'eau, l'énergie devront être réglés tant avec l'état qu'avec le Venoge Festival sur le plan financier, mais également sur les infrastructures. Actuellement, la Municipalité subventionne le festival à la hauteur de CHF 10'000 par an. Cette somme n'est pas remise en question. Si des changements devaient intervenir concernant ce montant, une demande serait faite au Conseil le moment venu.

Mme Sandrine Berthoud

Les riverains demandent à la commune de signer la convention pour 2019. Si la Municipalité ne la signe pas que va-t-il se passer ? M. Freiburghaus répond que le comité de riverains acceptait l'édition de 2019 que si la Municipalité entreprenait un processus de recherches de terrains. Lors de leur dernière rencontre, la Municipalité a exposé aux riverains les démarches entreprises auprès de Nuria Gorrite et peut, à ce jour, les rassurer un peu plus sur le processus. La municipalité n'est pas partie prenante de cette convention. L'avocat de la commune propose de ne pas signer cette convention. Nous ne connaissons pas la portée de la contrainte de cette convention si le Venoge Festival ne la signait pas. La situation idéale serait que 2019 puisse encore se tenir au terrain de foot moyennant éventuellement des indemnités aux riverains. Par la suite, une autorisation provisoire pour 2020 pourrait être demandée avant d'obtenir le nouveau plan partiel d'affectation pour 2021.

M. Zurbrugg Pierre

Le vote d'intention de ce jour est délicat, car le sort du Venoge festival est entre nos mains. M. Zurbrugg relève qu'il est emprunté, car l'équipement du terrain nécessitera des investissements importants en honoraires d'architectes et en aménagements. Il désirerait pouvoir se prononcer en ayant un ordre de grandeur des frais à venir à la charge de la commune. Le Venoge festival va devoir supporter des frais supplémentaires. Va-t-il rester au-delà de 2 ou 3

PV Conseil Communal séance du 10 décembre 2018

ans ? M. Zurbrugg estime que nous n'avons pas assez de renseignements entre nos mains pour nous prononcer à ce jour.

M. Freiburghaus répond que l'association Venoge People est consciente que cette nouvelle implantation va générer des coûts importants. Aucun terrain visité par l'association à ce jour n'est équipé. Il n'y a donc à priori pas de raison de voir le festival partir après 2 à 3 ans, leur intention est de perdurer le plus longtemps possible. Le plan d'affectation sera lié à la vie du Venoge festival. S'il venait à s'arrêter, le plan d'affectation s'arrêterait aussi. Les éléments financiers seront abordés plus en détail. Le soutien du Conseil sera conditionné par les coûts et leur répartition entre les parties.

Mme Martinetti Esther

Un bureau d'urbanisme va être mandaté par la commune pour l'élaboration du PPA. Combien cela va-t-il coûter ? Qui va prendre en charge les coûts ? M. Freiburghaus répond que les honoraires d'études feront également partie des négociations avec le Venoge festival bien que les coûts d'aménagement du territoire doivent être en général supportés par l'autorité communale. Pour une demande formulée de la part du constructeur, c'est au propriétaire de supporter les coûts.

Mme Martinetti demande si le terrain pourrait être utilisé par d'autres sociétés. M. Freiburghaus répond que le canton est clair sur ce sujet. L'affectation sera disponible un mois par an. Si une manifestation peut s'ajouter durant cette période au festival, des discussions seraient possibles. La durée de l'autorisation ne pourra pas être prolongée au-delà d'un mois. Les propriétaires des terrains vont certainement demander des dédommagements en raison des aménagements et des pertes qui seront provoquées sur leurs cultures.

Mme Martinetti demande si nous pourrions faire appel à notre bureau technique pour élaborer ce projet de plan partiel d'affectation. M. Freiburghaus répond que nos deux employés n'ont pas la possibilité de signer des plans.

M. Sébastien Borgeaud

Avez-vous pris contact avec les riverains, les gens qui pourraient être concernés par cette nouvelle affectation et les nuisances qui en découlent ? M. Freiburghaus répond que rien n'a été fait, car le contact au SDT date d'il y a deux semaines. La municipalité voulait d'abord en informer le Conseil. Le Venoge est conscient des nuisances et fait un maximum pour les minimiser. Une pétition pour le maintien du Venoge a circulé dans le village. Seules 4 familles sont opposées au festival. La question se pose du pouvoir de ces 4 familles pour que ce festival se déplace.

M. François Bachmann

M. Bachmann estime que la Municipalité est prise en otage par le Venoge Festival. À l'annonce d'un budget déficitaire, il s'interroge sur la pertinence d'investir sur un site avec une pérennité douteuse. La discussion du jour amène beaucoup de questions, mais pas de manifestation de joie. Les riverains sur le site proposé seront d'autant plus nombreux. Toutes les alternatives ont-elles été étudiées ? M. Bachmann est dubitatif face au rôle que les conseillers et la Municipalité jouent par rapport au comité de riverains et au Venoge festival. M. Freiburghaus estime que le festival a une certaine importance et renommée et il estime important qu'il puisse être maintenu à Penthelaz. Il est difficile de demander au Venoge festival l'assurance de leur réussite et de leur durabilité. L'édition 2017 a été déficitaire, ils ont su prendre les mesures nécessaires pour 2018. Ils sont conscients qu'ils devront prendre en compte les frais liés au nouveau site. La Municipalité s'engage à rester attentive au budget. Si les frais devenaient trop importants, le projet serait stoppé.

M. Eric Joseph

Ces quatre familles du Ch. Du Stade ont-elles le pouvoir d'interdire cette manifestation ? M. Freiburghaus répond qu'il ne sait pas la portée de cette convention ni les conséquences de son non-respect. La Municipalité est étonnée de voir la facilité avec laquelle les habitants du quartier ont obtenu la signature de cette convention. Le syndic pense que si le Venoge a signé, c'est que le site actuel ne leur convenait pas à long terme.

Mme Sandrine Berthoud

Mme Berthoud demande pourquoi la commune devrait dédommager les riverains alors qu'elle n'a pas signé la convention. M. Freiburghaus répond que la commune n'a pas dédommagé les riverains, mais que c'est bien le Venoge Festival qui l'a fait.

Il n'y a plus de question, on passe au vote d'intention. Le Conseil est favorable au soutien du festival par 24 oui, 6 non et 7 abstentions.

M. Piéric Freiburghaus : suite des communications

Gare CFF Cossonay-Penthelaz

Un mandat d'étude, portant les questions d'accès et de mobilité à l'interface de la gare CFF Cossonay-Penthelaz, a été confié au bureau Roland Ribl. Ce dernier avait déjà conduit les précédentes études. Cette nouvelle étude est subventionnée à hauteur de 50% par le Canton, qui est partenaire via la direction générale des routes et de la mobilité (DGMR). Sont également associés au groupe de travail, les CFF, la Commune de Cossonay et Fenico, propriétaire du site des Grands Moulins. L'objectif est d'assurer un accès sécurisé aux divers modes de déplacements à l'horizon 2021, soit celui de la mise aux normes LHand de la gare.

Étude mobilité bassin versant de la Venoge

Cette étude, réalisée sous l'égide des Préfets des districts de Morges et du Gros-de-Vaud, s'appuyait sur les plans directeurs régionaux. Les mesures ont été récemment validées par les associations régionales, soit l'ARCAM et l'ARGDV.

L'ensemble des mesures portent sur :

- réorganisation et l'optimisation de l'offre de bus, lignes régionales et urbaines ;
- l'adaptation de l'offre en parkings relais ;
- l'encouragement au développement du co-voiturage ;
- les réseaux de mobilités douces ;
- le développement des plans de mobilité des entreprises :
- l'interface de la Gare CFF de Cossonay-Penthalaz.

Notre Municipalité demande d'analyser également les opportunités de création d'un parking relais à proximité de la station supérieure du funiculaire et un soutien pour la planification du réseau piétonnier à l'échelle locale, soit de rabattement vers la gare CFF. À l'heure actuelle, le financement des mesures n'est pas précisé.

Centre de localité, suite de la démarche participative

Dans la suite de la restitution des 3èmes ateliers du 5 mai, la Municipalité a demandé aux mandataires, Verzone Woods et Team+, d'étudier divers points, tels, la modération du trafic, l'axe rond-point de la Place Centrale - bas du Cheminet, en « zone 20 » ; la restriction de circulation aux abords du collège du Cheminet ; une alternative à la localisation de l'arrêt des bus scolaires ; les besoins en places de stationnement sur un périmètre élargi, mais aussi les mesures d'accompagnement nécessaires afin d'éviter le report de trafic automobile sur d'autres voies. Les questions liées à la maîtrise foncière aux phasages et finances sont intimement liées.

Une nouvelle restitution publique aura lieu au printemps 2019. La date sera largement communiquée.

Création d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109 du Cheminet

Les besoins de 8 nouvelles classes à l'horizon 2022 nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Penthalaz, commune la plus importante du nouveau groupement scolaire ASIVenoge (Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville). Après les premières recherches de localisation, il s'est avéré que la parcelle n° 109, sur laquelle est déjà implanté l'actuel collège du Cheminet pouvait, de par sa superficie, accueillir dans sa partie sud-ouest une construction supplémentaire.

Le Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions, RPAPC, de 1991, en vigueur, colloque ladite parcelle en zone mixte d'utilité publique. Cependant, les dispositions des articles 76 « Destination » et 77 « Constructions », très restrictives, exigent que toute construction, sauf de minime importance, fasse l'objet d'un plan de quartier ou d'un plan partiel d'affectation.

Le nouveau plan général d'affectation, PGA, soumis à l'enquête publique de mi-janvier à mi-février 2015, colloque cette même parcelle en zone d'installations (para-) publiques, dont le secteur « En Barge » est destiné à un complexe scolaire et sportif. Les dispositions liées permettront la réalisation d'un nouveau bâtiment.

Considérant qu'aucune intervention relative à la zone d'installations (para-) publiques n'avait été enregistrée lors de la mise à l'enquête publique du nouveau PGA, la Municipalité avait envisagé d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment en dérogation des dispositions en vigueur, mais en conformité avec les futures. C'est dans cette perspective qu'elle a consulté la Commission d'urbanisme au printemps dernier. La dite commission s'était ralliée à la position municipale. Au printemps toujours, la Municipalité a invité les propriétaires des parcelles voisines, soit du chemin du Collège et du Cheminet 18, 24 et 26 afin de les informer et leur présenter une toute première intention d'implantation et de volumétrie.

À la suite de cette réunion, nous avons été conduits à analyser d'autres possibilités d'implantation, notamment la parcelle voisine, Cheminet 22, acquise par la Commune voici plusieurs années, la parcelle Route de la Gare 38, également propriété communale, ou encore d'autres terrains au Chemin Rouge.

La surface restreinte de la première des parcelles précitées, la destination envisagée pour la seconde et les restrictions en matière d'aménagement du territoire pour l'affectation en zone à bâtir d'une parcelle au chemin Rouge, tout ceci conjugué à l'opportunité de concentrer les infrastructures scolaires sur un seul site, ont été déterminantes pour que la Municipalité décide d'implanter le nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle n° 109 au Cheminet.

La Municipalité a décidé d'établir un plan de quartier à valeur de permis de construire afin que puisse être délivré, au terme de la procédure, un permis de construire pour ce nouveau bâtiment. La procédure en matière d'aménagement du territoire sera de la responsabilité de la Commune, la demande de permis de construire sera déposée par l'ASIVenoge qui sera alors le maître d'ouvrage. Cette procédure sera accompagnée d'un rapport traitant des questions telles par exemple la mobilité (véhicules individuels, bus scolaires, piétons, stationnement, etc.) et la végétation.

En attente de la réalisation de ce nouveau bâtiment, des structures provisoires devront être érigées sur la parcelle n° 127, sise à la route de la Gare 38.

Création d'un établissement secondaire sur le périmètre de l'ASIVenoge

Rappelons que la décision n° 158 du 26 juin 2017 de Mme Anne-Catherine Lyon, alors Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, mentionne la création d'un nouvel établissement primaire et secondaire Penthaz-Penthalaz et environs laquelle dépendra du développement suffisant des centres régionaux concernés. Une étude démographique sera conduite en 2010 afin d'obtenir les données à ce sujet. Sur cette base, les communes concernées confirmeront d'un commun accord leur volonté de créer cet établissement.

Un COPIL réunissant les syndics des 6 communes, soutenu par un groupe des finances et un groupe des bâtiments se réunit à intervalles réguliers.

Si une procédure d'aménagement du territoire est en cours sur la Commune de Penthaz, plusieurs questions restent pendantes : certes la croissance démographique, l'offre d'enseignement, puisqu'en lieu et place d'un établissement secondaire de plus de 650 élèves, le nouvel établissement comptera quelque 300 élèves, ce qui peut limiter le nombre d'options proposées aux élèves, mais aussi limiter celui des cours facultatifs. La question principale est le financement de cet établissement et le report des charges sur nos budgets respectifs.

Des investigations doivent également être faites afin de connaître les investissements à prévoir à moyen terme à Cossonay. Des réunions auront lieu au prochain semestre avec l'ensemble des communes concernées, celles de l'ASICOPE, puisqu'il s'agira de prendre une décision commune. Finalement, une rencontre avec Mme la nouvelle conseillère d'État Cesla Amarelle devrait se tenir dans cette même période.

PGA

Suite à la réunion du 14 juin, lors de laquelle une délégation municipale avait rencontré le service du développement territorial, il est confirmé que de la légalisation de nouvelles zones à bâtir ne peut pas être envisagée et que l'accroissement limité de la population doit être absorbé dans le périmètre du centre de localité, ceci par une densification du bâti.

Une information à l'attention des propriétaires impactés par ces nouvelles mesures, précisément le passage de zone intermédiaire en zone agricole, aura lieu en janvier ou février prochain.

La commission d'urbanisme que nous avons rencontrée et avec laquelle nous avons échangé, a demandé qu'au-delà des dispositions réglementaires, soit indice d'utilisation du sol, IUS, distances aux limites, hauteurs, etc., nous puissions visualiser la forme urbaine qui découlera d'une densification du territoire et compléter si nécessaire le projet de règlement par de nouvelles et complémentaires dispositions.

Le crédit alloué à ce dossier est quasiment épuisé, nous serons contraints de présenter, d'ici au printemps, un nouveau préavis afin de pouvoir achever ce plan général d'affectation.

Agenda 2030 et journée du DD

La 2^e journée du Développement durable organisée le 22 septembre, avec l'appui de la Commission Énergie et développement durable, a rencontré un succès mesuré, ceci malgré la richesse de l'offre en activités diverses. La Municipalité tient ici à remercier les personnes qui ont participé et se sont engagées lors de cette journée, spécifiquement celles qui ont travaillé à l'éradication des plantes envahissantes.

Ces journées sont également l'occasion d'établir des contacts fructueux avec la population et de récolter des idées de projets. C'est sur cette base que des invitations ont été lancées pour une table ronde qui s'est tenue le 27 novembre dernier. Plus de 15 personnes, non encore formellement engagées au sein de l'Agenda 2030, c'est-à-dire non membres du Conseil communal, se sont engagées à réfléchir au développement de projets traitant de l'aspect nature de l'environnement, des modes de consommations et de leurs effets en termes de déchets, ainsi que de la mobilité.

Les groupes constitués vont se rencontrer dans les prochaines semaines et une réunion plénière est d'ores et déjà agendée au 12 février 2019. Chacun-e est toujours invité-e à rejoindre et enrichir le groupe.

Bus PPD

Les deux nouveaux bus ont été mis en service tout début septembre.

Une première campagne de statistiques, faite en janvier et février, vient d'être complétée par une seconde en octobre. Celles-ci démontrent que plus de 90% de voyageurs se rendent ou commencent leur voyage à l'arrêt Coop Venoge, sise à proximité de la gare CFF de Cossonay-Penthalaz et mettent également en exergue la part de voyageurs de chacune des communes. Ces données feront l'objet d'échanges avec les commissions de gestion et de mobilité.

L'horaire valable du 9 décembre 2018 au 14 décembre 2019 a été adapté le samedi, ceci sur la base de la fréquentation des bus et en vue d'éviter, au maximum, que les véhicules circulent sans passagers. Pour donner réponse à une question posée lors du dernier conseil, les tractations pour les publicités sur les bus sont encore en cours. Actuellement, les bus circulent sans publicité, COOP a cependant renouvelé son soutien à la hauteur de CHF 5'000.—

Naturalisations

La nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Dès cette date, les dossiers doivent être déposés au Canton et non plus à la Commune. Ce n'est donc que lorsque la demande de naturalisation est examinée et validée par le Service de la population (SPOP) que la Commune a connaissance des candidats. À ce jour, seuls 4 dossiers nous ont été transmis.

PV Conseil Communal séance du 10 décembre 2018

Cependant, afin d'accompagner les personnes ayant déposé des dossiers avant fin 2017, soit sur la base de l'ancien droit, des cours portant sur l'histoire, la géographie, l'économie, la culture et surtout sur les institutions politiques leur ont été proposés. Lesdits cours ont été suivis avec assiduité par une vingtaine de candidats.

Durant l'année écoulée, 14 personnes ont terminé leur procédure et ainsi acquis la nationalité suisse. Ce sont cependant majoritairement des personnes ayant bénéficié de la naturalisation facilitée, soit née ou ayant accompli leur scolarité en Suisse.

Contrôle du stationnement et de la circulation

Vendredi 30 novembre, deux municipaux ont passé 2 heures à contrôler le stationnement sur divers emplacements. Ils sont également intervenus pour verbaliser des automobilistes qui empruntaient des chemins interdits à la circulation. 27 dénonciations ont été transmises à la Municipalité.

Fermeture de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés dès le vendredi 21 décembre à 16h00. Ils réouvriront le jeudi 3 janvier 2019 à 7h30.

M. Freiburghaus termine par adresser ses meilleurs vœux de Joyeuses Fêtes de Noël et pour 2019

La parole est donnée aux Conseillers.

M. Zurbrugg Pierre

Les statistiques montrent que la majorité des utilisateurs prennent le bus PDDL devant la COOP. Sont-ils des clients de la COOP ou viennent-ils de la gare ?

M. Freiburghaus répond qu'aux heures de pointe, la quasi-totalité des utilisateurs vient de la gare. Le bus s'arrête devant la COOP, car il n'y a pas d'autorisation de stationner devant la gare. Bien qu'elle se situe sur le territoire de Penthelaz, la gare est néanmoins sur le domaine des CFF. À ce jour, la commune n'a pas obtenu de concession pour le bus PDDL. Dans l'étude de mobilité prévue, le premier point traitera de l'optimisation de l'offre de ligne urbaine. Le canton est attentif à ce bus en voulant analyser la concurrence entre ce moyen de transport et les bus, car postal. La municipalité espère maintenir ce service, mais ne peut se prononcer jusqu'à quand.

Mme Grandchamp Sylvette

Qui gère le site PDDL.ch ? Les manifestations peuvent y être annoncées ainsi que les sociétés locales. À qui faut-il s'adresser pour le compléter ? M. Freiburghaus répond que c'est la commune de Lussery-Villars qui s'en occupe et propose à la Présidente de l'USL de transmettre les informations pour le compléter. M. Jauner ajoute que ce site avait été créé au moment des discussions concernant la fusion pour créer un lien entre les communes. Un lien internet se trouve sur le site de la commune de Penthelaz.

Il n'y a pas d'autre question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

- Concernant la suite des travaux de la route de la Gare, la mise à l'enquête débutera début janvier 2019.
- Le début des travaux de la renaturation du Bois-de-Vaux commenceront comme suit : coupes forestières le 28 janvier 2019, travaux de génie civil déchargés le 4 février 2019.
- Comme vous avez pu voir, les feux de la route de Lausanne ont été enlevés, et ceci jusqu'à fin janvier 2019. Il y aura des feux pendant quelques jours pour les fouilles des collecteurs. Pendant la réfection de la piste montante, il n'y aura pas de feux pendant environ deux mois. Nous devons mettre à nouveau les feux pour la piste descendante, car la chaussée ne sera pas assez large pour faire 2 pistes. Cette dernière étape est prévue à peu près sur un mois.

La parole est donnée aux Conseillers.

M. Sébastien Borgeaud

Sur le site de la commune, les travaux devraient être terminés. Comment expliquez-vous ce retard ? Quand seront-ils terminés ? M. Ischi répond que les travaux sur la route cantonale en direction de la RC 177, les travaux au chemin de la Paix imprévus, ainsi que le complément d'aménagement de l'entrée du village voté par le Conseil, sont les raisons de ce retard.

M. Claude-Alain Zbinden

M. Zbinden demande qui prend en charge les dommages causés au chemin de la Forêt par le passage de camion lors de travaux. M. Ischi répond que ce cas est réglé et que l'assurance des propriétaires a pris en charge les frais.

M. Zbinden désire également savoir qui s'occupe de la passerelle du chemin de l'Islettaz qui est extrêmement glissante. M. Ischi répond que l'entretien et le déneigement sont du ressort de la commune bien que la passerelle appartienne à Venoge Parc.

M. Didier Chapuis, municipal

Social

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 5 décembre à Echallens. Le budget 2019 a été adopté. La Présidente du comité directeur a donné des informations sur la situation actuelle sur une éventuelle absorption du CSR de Prilly-Echallens par l'Agence d'assurance sociale de Lausanne Ouest. Le comité directeur ainsi que la direction de l'ARASPE se sont prononcés contre cette vision des services cantonaux.

Patinoire

La patinoire est comme vous le savez, ouverte depuis le 1^{er} décembre. La Municipalité a mis tout en œuvre afin qu'elle soit ouverte aussi pendant les jours de fête. Contrairement à ce qui avait été annoncé, et si le temps le permet, la patinoire sera ouverte le 25 décembre, jour de Noël.

Personnel

Après le départ de M. Roan Vallat c'est au tour de Mme Amparo Cortell, de M. José Goncalves tous deux au service de la conciergerie des bâtiments et de Mme Anne-Laure Girard, boursière, de nous quitter. Mme Cortell et M. Goncalves seront en fonction jusqu'à fin décembre et Mme Girard jusqu'à fin février 2019. La Municipalité est reconnaissante pour le travail qu'ils ont effectué au sein de leur poste respectif. Nous les remercions d'ores et déjà pour tout ce qu'ils ont pu apporter à notre commune et nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite de leur carrière.

La Municipalité travaille à la repourvue de ces postes. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le poste de conciergerie du bâtiment du Verger sera assuré par M. David Favey à partir du 7 janvier 2019.

Comme il est toujours agréable de pouvoir de mettre un nom sur un visage, c'est avec plaisir que vont se présenter en quelques mots le secrétaire municipal adjoint, M. Angel Bannwart et le nouveau chef du service technique, M. Diego Martinez.

Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, Municipal

Ajerco

Le 20 septembre 2018, le budget 2019 a été accepté lors de l'assemblée générale. Le coût par habitant est de CHF 107.82. (108.31 en 2018). Les charges en 2019 sont de CHF 11'430'813 contre CHF 10'565'353 en 2018.

Le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'652'493.00 pour le budget 2019 pour 24'600 habitants (CHF 2'614'880.00 pour le budget 2018 pour 24'143 habitants)

Le coût pour Penthaz est de CHF 493'922.85 pour 2019.

Asicope

Lors de l'assemblée du 26 septembre 2018 du conseil intercommunal de l'Asicope, le Budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 5'979'500.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 7'263'200.00

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2019 à CHF 1'880.60 pour le primaire et CHF 4'948.20 pour le secondaire. Il était au budget 2018 de CHF 3'398.40 (primaire) et CHF 4'279.25 (secondaire). (Montant budgétisé plus bas pour le primaire en raison de la prochaine sortie de l'Asicope de notre commune pour le primaire).

La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 3'234'600.00 pour 2019. Pour Penthaz le coût est de CHF 858'432.30 (janvier à juillet) et de 223'974.85 (août à décembre).

ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

Lors de l'assemblée du 26 septembre 2018 du conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le Budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASIVenoge s'élèvent à CHF 1'163'900.00 pour 2019.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2019 à CHF 1'375.05 pour le primaire (août à décembre).

La participation des communes membres de l'ASIVenoge est de CHF 1'145'400.00 pour 2019. Pour Penthaz, le coût est de CHF 450'246.00.

Le 3 juillet, une assemblée extraordinaire a eu lieu pour le préavis de crédit d'étude relatif à la construction d'un bâtiment de 8 classes à Penthaz. Projet qui a également été présenté à la commission d'urbanisme ainsi qu'au voisinage.

Le 30 janvier 2019, une assemblée extraordinaire aura lieu pour ASIVenoge pour le crédit d'études constructions pavillons provisoires à Penthaz.

Le PPA qui a valeur de permis de construire ne pourra être délivré à temps pour la construction du bâtiment de 8 classes. C'est pour cette raison que le Codir ASIVenoge va faire une demande de crédit d'études pour des pavillons provisoires de 4 classes afin de pouvoir assurer, pour la rentrée scolaire 2020-2021, le nombre de classes nécessaire pour les écoles de l'ASIVenoge.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 9 octobre 2018 du conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'242'350.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 1'191'700.00. La participation des communes membres du SDIS est de CHF 713'400.00 pour 2019. Pour Penthaz, le coût est de CHF 93'267.15.

Le coût par habitant est de CHF 28.42 (27.33 pour le budget 2018)

La soirée de recrutement s'est bien passée. Cependant, il manque toujours des sapeurs pour la journée. Une action doit être entreprise auprès des entreprises de la région.

Protection civile Gros de Vaud

Lors de l'assemblée du 3 octobre 2018 du conseil intercommunal de la PCI-GDV, le Budget 2019 a été accepté à la majorité. Les charges de la PCI s'élèvent à CHF 1'200'329.00 pour 2019. Les charges selon le budget 2018 étaient de CHF 1'152'762.00. La participation des communes membres de la PCI est de CHF 1'074'129.00 pour 2019. Le coût par habitant est de CHF 24.05 (23.68 pour budget 2018).

Pour Penthaz, le coût est de CHF 78'926.00

ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)

Le 29 novembre 2018, le budget 2019 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Les charges en 2019 sont de CHF 50'556. Les charges selon budget 2018 étaient de CHF 49'479.

Le coût pour Penthalaz s'élève à CHF 9'846.00

Divers

Le 9 novembre a eu lieu la traditionnelle soirée des contes à la bibliothèque avec soupe à la courge.

Le 9 novembre, le Road Movie était à Penthalaz pour une journée cinéma. L'après-midi était réservé pour les écoles et le soir une projection d'un documentaire, "Encordé", a eu lieu au Verger. La présence du réalisateur était fort appréciée pour commenter le récit du documentaire à la fin de la production.

Mes remerciements aux personnes qui ont œuvré pour le bar-Ciné et à toutes les personnes qui ont participé à cet événement et à son organisation.

Le 16 mars 2019 aura lieu le carnaval.

Il n'y a pas de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

Réponse à une question posée par Mme Sandrine Berthoud, concernant le chemin de Riez, le chemin menant à l'ancien terrain de motocross, il a été demandé à la Protection civile s'il était possible d'intervenir. Après la visite de M. Rüegg, commandant de la PC, il s'avère que ce travail est davantage du gros œuvre que du travail à la pelle et à la pioche, donc pas réalisable par la PC.

Par contre, dans le cadre d'un programme de la Confédération concernant l'entretien de certains chemins forestiers, et lors du martelage 2018, je vous transmets le texte que m'a transmis M. Gil Loetscher, inspecteur de notre groupement forestier.

« Gil Loetscher propose que la desserte qui traverse le bois du Devin dans le sens nord-sud soit inscrite dans l'analyse générale de la desserte, afin qu'elle puisse faire, par la suite, l'objet d'un subventionnement à hauteur de 70% pour une réfection lourde. Le but à terme étant d'éviter la formation d'ornières en garantissant des conditions d'exploitations optimales et un passage adéquat pour tous les utilisateurs de la forêt. En général, il faut compter avec des coûts de l'ordre de 150 CHF par mètre linéaire de chemin à rénover. La distance estimée de chemin est d'approximativement 600 à 800 m. Le chemin qui est situé dans l'ancienne piste de motocross sera également intégrée à l'analyse générale de la desserte. Une visite des chemins sera organisée et je ne manquerai pas d'y inclure le chemin de Riez ».

Martelage

Le volume de bois martelé cet automne est de 84 m³, ce qui donnera environ 120 stères de bois de feu.

L'hiver dernier (janvier), en plus de la coupe "normale" la tempête Éléonore a provoqué des dégâts sur 50 m³ de sapin au Plan-Bois. Ces billes ne sont toujours pas commercialisées aujourd'hui.

En effet, plusieurs tempêtes sur l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie ainsi que le gros problème de bostryches (le typographe particulièrement) sont à l'origine d'une grande quantité de bois sur les marchés. Il est même demandé de ne plus couper de bois à commercialiser.

Forêt du Devin

Nous avons procédé à la plantation de 206 plans de noyer, cerisier, orme, châtaignier, sorbier.

Pour terminer, je rappelle aux nouvelles conseillères et aux nouveaux conseillers que nous faisons partie du groupement forestier du Sépey – Mormont comprenant 14 communes réparties sur deux arrondissements, le 22^e avec M. Jan Matti Keller, inspecteur ; M. Gil Loetscher est l'inspecteur des 11^e et 16^e arrondissements.

Notre garde forestier est M. Harry Kleiner

M. Pierre Zurbrugg

Concernant les travaux en dessous du chemin de la Forêt. M. Zurbrugg demande quel est l'avenir de ce chemin qui était en mauvais état recouvert de branches de sapins. M. Rochat répond que certaines entreprises forestières ne remettent pas les sites dans un état confortable afin de limiter le passage des gens en forêt. L'entreprise Porchet, mandatée cette année pour les travaux dans ce secteur, a pour sa part remis le chemin en très bon état et il est à nouveau praticable aisément malgré quelques ornières restantes. M. Zurbrugg demande à la municipalité d'exiger une remise en ordre des sites après les travaux forestiers. M. Rochat répond que c'est la raison pour laquelle la municipalité a mandaté une nouvelle entreprise, légèrement plus chère, mais qui répond à toutes leurs attentes.

M. Claude-Alain Zbinden

Demande à la municipalité de revoir le stationnement aux abords de la déchetterie. M. Ischi prend note et verra Mme Costa tout prochainement.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. **Assermentation de M. Christian Ducommun**
2. **Préavis municipal n°2018-28 relatif au budget**
3. **Nomination du/de la 2^e Vice-Président/e**
4. **Nomination/dissolution de Commissions**

5. Propositions individuelles
6. Communications de la Présidente

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Assermentation de M. Christian Ducommun

M. Ducommun est absent ce soir pour raisons de santé. Il sera assermenté au prochain conseil. L'assemblée reste avec 38 membres présents.

2. Préavis municipal n°2018-28 relatif au budget

M. Bernard Morel nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

M. Didier Chapuis informe que les commentaires ont été oubliés cette année. L'absence de la boursière durant les mois d'octobre et novembre en est la cause. Ils seront à nouveau présents pour le budget 2020.

Mme Sandrine Berthoud

Remarques et questions concernant les postes 400, 401 et 301 du budget 2019.

Un manque à gagner d'une valeur de CHF 296'000 est budgétisé sur les impôts des personnes physiques (CHF 245'000) et morales (CHF 51'000) alors qu'en parallèle le budget des charges relatives au personnel administratif et d'exploitation augmente quant à lui de CHF 202'900 par rapport à 2018. Le compte exploitation augmente à lui seul de CHF 67'000. Pourrions-nous envisager une maîtrise de ces coûts en limitant l'externalisation des tâches ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour éviter une ascension des charges de ce type ?

M. Chapuis informe que l'augmentation des charges d'exploitation est expliquée en partie par la reprise des comptes de la piscine et de la patinoire dans le budget. Une augmentation salariale de 1% sur la masse salariale des collaborateurs, le passage du taux de travail de Mme Sejmenovic de 35 à 50 % (montant qui sera aussi reporté sur les comptes de l'école), une augmentation des patrouilleurs pour sécuriser les enfants sur le trajet de l'école. Une réserve de CHF 20'000 est prévue pour le service extérieur. Elle ne sera pas forcément utilisée.

Mme Berthoud remercie M. Chapuis pour les explications, mais relève toutefois que les CHF 296'000 de manque à gagner représente un total de CHF 26'600 par mois.

Mme Corinne Borgeaud

Bien que le budget soit bien présenté, elle regrette que l'on ne trouve pas un récapitulatif des charges du personnel d'exploitation. M. Chapuis répond que ces chiffres, après discussion lors de la séance de préparation, ont été transmis aux présidents des différents groupes.

M. François Bachmann

M. Bachmann relève que le compte informatique a passé de CHF 60'000 en 2016 à CHF 213'000 en 2019. La commission des finances espère une stabilisation de ces coûts. M. Bachmann demande quels sont les éléments qui nous permettront de faire plus qu'espérer. M. Jauner répond que le préavis voté pour le changement de logiciel mentionnait un coût de maintenance. Une modification des serveurs pour accepter les nouveaux programmes, un outil permettant de contrôler les heures réelles du personnel pour les imputations sont de nouveaux achats coûteux. Les serveurs individuels pour faciliter les démarrages, les deux sites externes au Plan Bois et la conciergerie ont également augmenté les coûts. Le contrat de maintenance est nécessaire et ne peut pas être supprimé. Le câblage dans la maison de commune a été changé ainsi que les serveurs. La conservation des données en interne sans l'utilisation d'un nuage externe augmente aussi la facture. Pour 2019, une étude et des offres seront demandées auprès d'autres entreprises. Afin que le personnel puisse travailler de façon optimale, il faut avoir à disposition un service de dépannage efficace qui a un coût important. M. Bachmann ne s'inquiète pas des coûts d'investissements, mais plutôt des coûts d'opérations. M. Jauner va donc s'activer à chercher la meilleure solution pour limiter les coûts et répondre aux importantes demandes des utilisateurs.

M. Sébastien Borgeaud

Le montant du crédit voté lors du préavis pour le changement du système informatique annonçait un coût annuel de maintenance de CHF 60'000 par an. Comment expliquez-vous qu'il s'élève à CHF 213'000? M. Jauner répond que dans le montant prévu au budget il y a également les sauvegardes de données. À ce jour, le stockage se fait chez une personne ce n'est donc pas sécurisé. Selon les recommandations du canton, les sauvegardes des données doivent se faire en Suisse ce qui augmente encore les coûts. La gestion des services de pannes s'est également ajoutée à ce poste de maintenance.

M. Borgeaud demande si le point « sauvegarde des données » avait été omis lors de l'émission du préavis ? M. Jauner répond que la sauvegarde devait être faite sur notre serveur. Il n'était pas suffisamment grand il a donc fallu l'adapter et le modifier. Ce poste n'était pas connu lors de l'établissement du préavis, il est donc au budget 2019.

Il n'y plus de question. La présidente relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-28, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'adopter le budget 2019 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - 9.280.40 Déchets CHF 20'050.00
 - 9.280.460 Épuration CHF 97'050.00
- D'autoriser le prélèvement suivant dans la mesure où les comptes 2019 présenteraient un solde négatif :
9.282.100 Administration générale CHF 400'000.00

Le préavis est accepté par 36 oui et une abstention.

3. Nomination du/de la 2^e Vice-Président/e

M. Daniel RoCHAT, président du GIP, présente Mme Christiane Chevalier. Étant la seule candidate à ce poste, elle est élue 2^e Vice-Présidente par des applaudissements.

4. Nomination/dissolution de commission

- La Présidente rappelle que la commission chargée des modifications des statuts de l'ASiCoPe a été nommée en séance de bureau le 29.10.2018. Les membres sont :
Pour le GIP : Mme Sylvette Grandchamp, Mme Esther Martinetti.
Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : M. Pierre Aubry, M. Pascal Lerch
Pour le groupe Rad-Lib. : Mme Pascale Zbinden.
- Le GIP demande une modification au sein de la commission des Finances. Mme Patricia Magnenat se retire et sera remplacée par M. Daniel Traini. Il n'y a pas d'autre proposition. M. Traini est élu au sein de la commission des finances.
- **Commission achat d'un véhicule communal:**
Pour le GIP : M. Michel Turin, M. Vincent Jordan, M. Nicolas Chevalier
Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : M. Steve Bezençon, Mme Dominique Von der Muhll, M. Stéphane Zürcher
Pour le groupe Rad-Lib. : Mme Pascale Zbinden
- **Commission pour les équipements sportifs :**
Pour le GIP : Mme Rebecca Dufour, M. Vincent Jordan, M. Gilles Michot
Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : M. Steve Bezençon, Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, M. Daniel Blanc
Pour le groupe Rad-Lib. : M. Pierre-Yves Dénéreaz
- **Commission règlement du Personnel communal :**
Pour le GIP : Mme Patrizia Ponti, Mme Sylvie Aubert, Mme Esther Martinetti
Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : Mme Sandrine Berthoud, Mme Aurora De Sa, M. Nicolas Meylan
Pour le groupe Rad-Lib. : Mme Anne-Marie Dénéreaz
- **Commission règlement du Conseil Communal :**
Pour le GIP : M. Daniel Traini, M. Michel Turin, Mme Corinne Borgeaud
Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : M. Stéphane Zürcher, M. Daniel Blanc, Mme Victoria Ravaioli Thibaud
Pour le groupe Rad-Lib. : M. Franco Iannotti

Dissolution des commissions

Les commissions suivantes n'ont plus raison d'être, mais n'ont pas été dissoutes. Elles le seront donc dès ce jour.

- Règlement communal sur la distribution de l'eau - préavis 2016-08
- Site du tennis – préavis 2016-10
- Plan directeur régional du Gros-de-Vaud – préavis 2106-66
- Informatique – préavis 2017-14
- Examen des statuts pour la piscine régionale de Cossonay – préavis 2017-17
- Commission porta-cabines qui n'a jamais siégé.

5. Propositions individuelles

Mme Christiane Chevalier

Elle aimerait, par avance, féliciter et adresser ses plus vifs encouragements aux personnes qui vont passer la lame sur les doubles trottoirs, ce qui ne va pas être une tâche aisée et demande à la Municipalité de transmettre aux employés du service extérieur.

M. Daniel Rochat

M. Rochat propose que les traditionnels jetons de présence soient distribués cette année pour moitié aux cartons du cœur et à l'association SAREPTA qui était venue se présenter lors d'un dernier conseil.

Mme Corinne Borgeaud pense que le Conseil ne devrait pas verser ses jetons à des associations étrangères. La Municipalité faisant déjà des dons par le biais d'Equiterre, etc. Elle estime que l'on devrait continuer à verser ces contributions à des associations communales tout au plus régionales.

La Présidente propose que l'attribution des jetons de présence soit votée. À l'issue du vote il est décidé de rester local et de verser l'entier des indemnités aux cartons du cœur.

M. Traini Daniel

M. Traini fait part d'un vœu, en lieu et place d'une motion ou d'un postulat, convaincu du bon sens et de l'écoute de notre Municipalité, concernant le terrain de football de Penthaz.

L'éventuelle construction d'un collège secondaire à Penthaz fait naître une rumeur dans laquelle se dit que le terrain de football serait grevé par l'implantation d'un bâtiment scolaire et remplacé à Daillens sous la forme d'un terrain synthétique. Si M. Traini comprend le souci de répartition des différentes infrastructures entre les communes, il estime nécessaire de prendre en compte l'efficacité du projet. La construction d'un terrain synthétique à Daillens ne serait d'utilité qu'au club de football local. Alors qu'un terrain sur le site de Penthaz profiterait également aux écoles pour les activités en plein air. Toujours en termes d'efficacité et de coût, M. Traini se demande comment expliquer à nos concitoyens que sur le site de Daillens, nous devons construire des locaux comprenant minimum 4 vestiaires avec en plus, une buvette, alors que ces infrastructures existent déjà sur le site de Penthaz !

M. Traini est conscient que cette vision sera très vite obstruée par la nécessité d'empiéter sur une zone agricole avec les restrictions que cela présuppose. Toutefois, notre LAT nous permet en termes de surface d'assolement de compenser cette zone qui deviendrait d'utilité publique en classant la zone du terrain de foot actuel de Daillens en zone agricole. M. Traini se dit convaincu que vouloir c'est pouvoir et que le bon sens et les convictions peuvent déplacer des montagnes. Pour accomplir de grandes choses, nous devons non seulement agir, mais aussi rêver; non seulement planifier, mais aussi croire »

M. Freiburghaus remercie M. Traini pour cette réflexion et y donnera suite dès que possible, une réponse directe étant impossible au vu de la complexité du dossier.

M. François Bachmann

M. Bachmann s'adresse à M. Jauner. Lors du dernier conseil, la municipalité envisageait un planning pour les préavis de l'année prochaine. A-t-il été fait ? M. Freiburghaus se permet de répondre. Avec l'accord de la Présidente du conseil, un planning a été élaboré et sera encore affiné afin que les conseils ne soient pas trop chargés.

M. Piéric Freiburghaus

M. Freiburghaus remercie le Conseil pour la confiance accordée en votant le budget et assure que la Municipalité sera très vigilante pour gérer les affaires communales. Un audit est envisagé afin d'optimiser la gestion communale et les difficultés liées aux revenus de la commune dans laquelle les contributions fiscales sont modestes, point sur lequel nous devons nous adapter. La municipalité est consciente qu'une éventuelle augmentation d'impôts est une décision difficile à prendre.

M. Freiburghaus remercie le Conseil pour le travail fourni ainsi que pour la collaboration et l'ambiance constructive.

6. Communications de la Présidente

M. Codina Cervellin remercie les Conseillers qui ont pris le temps de s'excuser aux diverses séances (Conseil ou commissions).

Dates des prochains conseils :

- Lundi 18 mars 2019, séance de préparation le lundi 11 mars 2019.
- Lundi 17 juin 2019, séance de préparation le mardi 11 juin 2019.

Prochaines votations :

- Dimanche 10 février 2019

Mme Codina Cervellin remercie le Conseil pour son implication dans la vie politique de notre commune et souhaite de belles Fêtes à tous. Elle convie le Conseil à une petite agape et remercie M. Gacond pour la préparation du buffet.

La séance est levée à 22 heures 09.

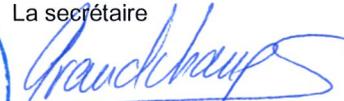
La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp